

Le CCRC publie le Rapport annuel de 2021

Le rapport comprend un rapport de surveillance réglementaire et un aperçu du nouveau plan stratégique triennal.

TORONTO, le 30 mars 2022 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), l'organisme de réglementation de l'audit des sociétés ouvertes du Canada, a publié aujourd'hui son [Rapport annuel de 2021](#), ainsi que son [rapport annuel de surveillance réglementaire](#).

« Notre mission est de promouvoir un audit de qualité par une surveillance réglementaire proactive, en facilitant le dialogue avec les parties prenantes aux niveaux national et international et en publiant de l'information pratique pour informer les participants aux marchés financiers, a déclaré Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. En 2021, l'évaluation des audits terminés nous a permis de relever des lacunes importantes qui ont été communiquées et corrigées dans le but d'assurer une amélioration progressive constante parmi les auditeurs canadiens. »

Les faits saillants du Rapport annuel de 2021 comprennent un aperçu des principales réalisations et mesures du plan stratégique 2019-2021 du CCRC, y compris les progrès détaillés réalisés relativement aux engagements stratégiques fondamentaux de l'organisation.

Rapport de surveillance réglementaire

Le rapport de surveillance réglementaire du CCRC présente les résultats des inspections et des mesures de renforcement réglementaire menées en 2021. Voici les principales constatations chez les 11 cabinets inspectés annuellement :

- Deux des quatre plus grands cabinets inspectés annuellement ont atteint la cible visant à ce que pas plus de 10 % de leurs dossiers inspectés fassent l'objet de constatations importantes.
- Le taux de constatations des autres cabinets inspectés annuellement en 2021 est considérablement supérieur à la cible du CCRC.
- Quatre cabinets ont fait l'objet de constatations importantes dans plus de 50 % des dossiers inspectés, et trois cabinets ont fait l'objet de constatations importantes dans plus de 25 % des dossiers inspectés.
- Les enquêtes menées dans deux cabinets d'audit inspectés chaque année ont entraîné l'imposition d'exigences et/ou de sanctions, y compris un blâme public.

« Les évaluations réglementaires de cette année ont révélé un rendement inégal en matière d'audit parmi les cabinets d'audit inspectés, a confirmé M^{me} Paradine. Dans l'ensemble, nos examens font ressortir des lacunes décevantes dans les domaines du scepticisme professionnel, des éléments probants d'audit suffisants et des estimations prospectives. Nous nous attendons à ce que les activités

au titre des mesures de renforcement et des autres interventions liées à la réglementation continuent d’être intenses en 2022. »

Le CCRC encourage les cabinets d’audit à fournir ce rapport à tous les comités d’audit de leurs émetteurs assujettis. Les comités d’audit devraient discuter avec leur auditeur externe du contenu de ce rapport et de l’ensemble des constatations se rapportant à leur dossier.

Perspectives

Le Rapport annuel du CCRC donne un aperçu du plan stratégique 2022-2024 de l’organisation, qui comprend les quatre engagements stratégiques suivants :

1. **Promouvoir une culture axée sur la qualité parmi les auditeurs de sociétés ouvertes du Canada.** La culture joue un rôle déterminant dans la capacité d’un cabinet à réaliser des audits de grande qualité. Une culture efficace vise à bien faire les choses en tout temps, en faisant passer l’intérêt du public en premier.
2. **S’attaquer de front aux nouveaux défis en matière de qualité d’audit.** Les marchés financiers du Canada offrent aux entreprises nouvelles et émergentes des occasions de mobiliser des capitaux. Le nombre d’émetteurs assujettis dans les secteurs émergents est en hausse, ce qui pose des défis d’audits uniques et propres à chaque secteur.
3. **L’évolution de l’audit.** Les progrès technologiques, l’évolution des attentes des parties prenantes et des modèles d’affaires et plusieurs autres facteurs exigent que les pratiques d’audits gardent la cadence, surtout en ce qui concerne la façon dont ils sont réalisés et l’information auditée.
4. **L’équipe et la culture du CCRC – faire en sorte qu’elles soient guidées par notre responsabilité à l’égard de l’intérêt public.** Pour que le CCRC puisse remplir son mandat, il est essentiel de relier nos équipes à un objectif et à un ensemble de valeurs communs.

« Le CCRC continuera de fournir surveillance, formation et leadership éclairé aux principales parties prenantes du secteur de l’audit au Canada, tout en offrant son point de vue informé et influent à la communauté mondiale de l’audit, a déclaré Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. En même temps, nous demeurons vigilants dans nos efforts pour repérer et corriger les lacunes en matière d’audit dans le but d’aider les Canadiens à avoir une grande confiance dans les marchés financiers du Canada. »

À propos du CCRC

Le [Conseil canadien sur la reddition de comptes](#) (CCRC) est l'organisme de réglementation indépendant de l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé de superviser les audits effectués par des cabinets comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et s'engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion de la qualité des audits grâce à une réglementation proactive, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Susan Schutta, chef des affaires générales
Conseil canadien sur la reddition de comptes
susan.schutta@cpab-ccrc.ca